Signé sur fond des périmètres cédés en bonne et due forme

Le contrat de JV entre SAKIMA et PRIMERA sur les 3 T viole les Code et Règlement miniers



Fondateur: Modeste Mutinga Mutuishayi

Siège: 873, Av. du Bas-Congo, Kinshasa-Gombe (RD Congo) * Autorisation N° 04/00015/DI/82 du 12/10/1982 * www.lepotentiel.cd

Média7

Les USA aux côtés de la RDC pour des élections transparentes en décembre 2023



COMMUNICATION

BIAC en liquidation: Communiqué de presse **P.9**

DERNIÈRE HEURE

Le CSAC suspend l'émission " Info " de Congo Web TV pour une durée de 15 jours

P.12

HAUTE VOIX " Warriors contre " Golois "

LE POTENTIEL

"Warriors contre" Golois". C'est l'autre compétition qui se joue derrière les rideaux des IXes jeux de la Francophonie à Kinshasa. Ces deux groupes de jeunes, les premiers, soutenant l'artiste musicien Fally Ipupa, les seconds, appuyant Ferre Gola,

(Suite à la page 2)

Clôture des Jeux de la Francophonie: Ferré Gola confirmé, Fally Ipupa se retire



P.12

HAUTE VOIX

" Warriors " contre " Golois "

LE POTENTIEL (Suite de la une)

s'entredéchirent à en mourir pour plébisciter le meilleur entre leurs deux

En effet, l'organisation qui avait initialement prévu que Fally joue l'ouverture et la clôture des jeux, a revu sa programmation suite, certainement, à la pression des fans de Ferre Gola. Étonnant tout de même pour un grand événement où l'on ne devrait pas modifier les règles du jeu en pleine compétition.

En accordant au leader des "Golois" la prestation de la cérémonie de clôture de ce dimanche 6 août, l'artiste musicien Fally Ipupa, avec beaucoup de tact et un complexe de supériorité masqué, a décidé d'annuler son méga concert, programmé à la même date aux nuits de la Francophonie, à l'Esplanade du Palais du peuple.

Du coup, cette polémique follement enflée par la largesse des organisateurs des jeux de Kinshasa, a désorienté l'attention du public congolais - surtout des jeunes - qui mènent un combat d'hégémonie entre leurs deux idoles.

Pour certains observateurs, déjà faire jouer Fally à l'ouverture et à la clôture était une grave erreur de casting commise par les organisateurs. " Au nom de quoi lui (Fally) devait prester deux fois dans un pays qui a plusieurs stars et musiciens de différentes générations?", s'interroge-t-on.

Le comble dans ce feuilleton, c'est que, alors que les autres repartent avec des médailles, notre jeunesse est là à se disputer âprement pour des prestations d'une seule chanson en playback. C'est vraiment ridicule et honteux et pour ces artistes prétendument stars, et pour ces pauvres jeunes embarqués dans de bêtes polémiques sans rien y gagner alors que ces musiciens engrangent des fortunes.

Pour un pays qui a pourtant gagné son parti organisationnel des jeux de la Francophonie, cette guéguerre de bas étage entre " Warriors " et "Golois" a failli gâcher la fête. Heureusement...

Les USA aux côtés de la RDC pour des élections transparentes en décembre 2023

La République démocratique du Congo est bien d'Amérique, Victoria Nuland. Ainsi, il est clair sur la bonne voie, celle des élections dans la dynamique de l'ancrage démocratique. Un ancrage déjà exemplaire dans toute la sous-région africaine. C'est dire que le processus électoral en cours est irreversible. Et tout est fait pour l'organisation effective de prochaines élections, en conformité avec le calendrier publié par la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Cette question essentielle a été au menu des échanges, jeudi 3 août, à la cité de l'Union africaine à Kinshasa, entre le président de la République, Félix Tshisekedi, et la secrétaire d'État adjointe par intérim et sous-secrétaire d'État aux Affaires politiques des États-Unis

que les États-Unis et la RDC émettent sur une même longueur d'onde, en soulignant la nécessité de promouvoir des élections transparentes et équitables. Autres sujets évoqués : le renforcement du partenariat stratégique entre la RDC et les États-Unis d'Amérique. Et sur le plan sécuritaire, le chef de l'État congolais et la soussecrétaire d'État américaine ont fait un état des lieux des processus de paix de Nairobi et de Luanda. Dans la foulée, la diplomate américaine a annoncé " une assistance humanitaire supplémentaire des USA à hauteur de 48 millions de dollars américains " en faveur des populations de l'Est de la RDC.

LE POTENTIEL

rrivée à Kinshasa, le Amercredi 2 août en fin de journée, la secrétaire d'État adjointe par intérim et sous-secrétaire d'État américaine aux Affaires politiques, Victoria Nuland, a été recue, jeudi matin, par le président de la République, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo. La rencontre entre les deux personnalités aux bureaux présidentiels de la Cité de l'Union Africaine a duré plus d'une heure.

Et au sortir l'audience, Victoria Nuland a réaffirmé le soutien des États-Unis au processus électoral en cours en RDC. Au sujet de l'organisation des élections voulues transparentes, Mme Nuland s'est exprimé en ces termes : " c'est un moment très important pour la RDC, pour l'organisation des élections historiques au mois de décembre... Nous avons échangé



tion du peuple par les urnes, mais plutôt les élections et le processus électoral en cours que conduit des mains de maître le président de la Commission électorale nationale indépendante, Denis Kadima Kazadi.

ser des élections réellement libres et démocratiques.

48 MILLIONS USD EN FAVEUR DES POPULA-TIONS DE L'EST

Par ailleurs, la situation sécuritaire dans l'Est du la population et aux communautés qui sont sur place ", a indiqué Mme Nuland, du reste, préoccupée par la détérioration de la situation humanitaire sur le terrain.

A ce sujet, Mme Victoria Nuland a annoncé une aide humanitaire américaine de 48 millions USD. Cette aide supplémentaire va aider la population en souffrance.

C'est ainsi qu'elle a réitéré le soutien américain aux processus de paix de Luanda et Nairobi, tout en invitant les acteurs impliqués à les rejoindre.

" Nous travaillons aussi sur comment mettre un terme au trafic des minerais et comment mettre en place des pratiques saines pour l'exploitation des minerais ", a-t-elle déclaré. Et d'ajouter: " Nous voulons partager cet intérêt consistant à ce que les richesses de la RDC puissent bénéficier à ces citoyens ".

Pour rappel, Kinshasa est la dernière étape de la visite africaine de la soussecrétaire d'état américaine qui est passée par l'Afrique du sud et la Côte d'Ivoire.



sur la nécessité pour les États-Unis et pour la RDC de pouvoir promouvoir des élections transparentes et équitables ".

C'est dire que ce qui importe aujourd'hui, ce ne sont plus les subterfuges développés par les uns et les autres pour éviter la sanc-

Ainsi, de la tenue des scrutins en décembre prochain, c'est la RDC qui gagne non seulement par le renforcement de sa démocratie, mais aussi par son exemplarité dans toute la sous-région. D'où, la détermination du gouvernement de la République à organipays et les relations diplomatiques entre la RDC et les USA ont été largement évoqués.

Nous avons évidemment échangé autour du conflit mortel qui s'est déroulé présentement à l'Est du Congo et qui impose des souffrances immenses dans Clôture de l'année académique 2022-2023

Stratégie et défense: Tshisekedi remet les brevets de fin d'études aux lauréats du CHESD et ESAM

Au total, 218 auditeurs de la 8ème session ordinaire et 6ème session spéciale du Collège des Hautes études de stratégie et de défense (CHESD), ainsi qu'à 27 stagiaires de la 6ème promotion de l'Ecole supérieure d'administration militaire (ESAM) ont reçu leurs brevets, jeudi 3 août 2023 à Kinshasa.

L'Etat Félix-Antoine Tshisekedi a présidé, ce jeudi 3 août 2023, la cérémonie de remise des brevets à 218 auditeurs de la 8ème session ordinaire et 6ème session spéciale du Collège des Hautes études de stratégie et de défense (CHESD), ainsi qu'à 27 stagiaires de la 6ème promotion de l'Ecole supérieure d'administration militaire (ESAM). C'était à l'occasion d'une double cérémonie : clôture de l'année académique 2022-2023 et ouverture de la nouvelle année 2023-2024.

Cet événement a été marquée par la présence du président centrafricain et parrain de la 8ème session ordinaire du CHESD, le professeur Faustin-Archange Touadera.

Les lauréats sont originaires de la République démocratique du Congo (RDC), de la République du Congo, de la République centrafricaine, du Bénin, du Cameroun et du Burundi. Parmi eux, 180 sont de la 8ème session ordinaire du CHESD dénommée "Promotion Faustin-Archange Touadera ", 38 de la 6ème session spéciale de ce collège appelée " Promotion Christophe Mboso " et 27 sont stagiaires de la 6ème promotion de l'ESAM dénommée "Guy Luando Mboyo ".Le commandant du CHESD, le général Augustin Mamba a rendu un vibrant hommage au chef de l'État et commandant suprême des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), Félix-Antoine Tshisekedi, qui " n'a jamais cessé d'honorer ce collège creusé de connaissances stratégiques et outil de l'autonomie stratégique ". Il a également salué " la volonté manifeste clairement exprimée du président de la République de bien former et équiper notre armée afin de la rendre capable de relever les défis du moment. '

Pour sa part, le chef d'Etat-major général des FARDC, le général d'armée Christian Tshiwewe, a salué la vision du



chef de l'Etat qui a pour finalité la compétitivité de l'outil de défense des FARDC dans tous les aspects, y compris celui de la formation qui contribue à faire de l'armée nationale une armée à la hauteur de tous les enjeux tant au niveau national, régional qu'international.

Le vice-Premier ministre, ministre de la Défense, Jean-Pierre Bemba, s'est réjoui de voir s'ajouter une nouvelle promotion de stratèges et stratégistes formés au collège du CHESD ainsi que des administrateurs de qualité formés à l'ESAM. Il a exhorté les différentes institutions auxquelles ils appartiennent à pouvoir bien les utiliser.

Créé en 2016, le CHESD est inspiré du modèle français, belge, américain et chinois. Cet établissement supérieur d'enseignement militaire a pour mission de former, et de permettre une réflexion prospective et des recherches stratégiques sur des questions de sécurité. Il est le plus prestigieux établissement de sa catégorie en Afrique centrale. Cette institution de formation accueille des officiers et cadres de l'administration militaire des FARDC et des armées des États de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEMAC).

Signé sur fond des périmètres cédés en bonne et due forme

Le contrat de JV entre SAKIMA et PRIMERA sur les 3 T viole les Code et Règlement miniers

La signature d'un accord de joint-venture entre l'entreprise publique SAKIMASA (Société Aurifère du Kivu et du Maniema) et la société privée de droit émirati, PRIMERA MINING LIMITED en vue de garantir la mise en œuvre d'un projet minier industriel est aujourd'hui sujet à problème. Et pour cause : à la date de sa signature, cet accord a porté sur des périmètres couverts par des accords de joint-venture et contrats d'amodiation encore valides contractuellement et légalement. En sus, il a ignoré que les gisements miniers concernés aussi bien au Nord-Kivu, au Sud-Kivu qu'au Maniema ne sont plus la propriété exclusive de SAKIMA SA dont elle peut

disposer à sa guise, sans concertation avec ses partenaires qui en possèdent les titres. La question est autant claire qu'elle appelle l'Etat à respecter les contrats antérieurs au risque de s'exposer aux contentieux sur le plan national et international. Il s'agit, à cet effet, d'un mauvais départ, car même s'il revenait à SAKIMA de résilier unilatéralement ces contrats, il y a une procédure en la matière. D'où l'appel lancé au président de la République par les entreprises minières partenaires de SAKIMA pour un dénouement heureux de cette affaire. Ce qui éviterait non seulement de saper l'image du pays mais aussi d'assombrir le climat des affaires.

<u>LF</u>

Déclaration des entreprises minières partenaires de SAKIMA SA dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Maniema

L'entreprise publique SAKIMA SA (Société Aurifère du Kivu et du Maniema) et la société privée de droit émirati, PRIMERA MINING LIMITED, ont signé en date du 17 juillet 2023 un accord de joint-venture en vue de garantir la mise en œuvre d'un projet minier industriel.

Mais, à la date de sa signature, cet accord a porté sur des périmètres couverts par des accords de joint-venture et contrats d'amodiation encore valides contractuellement et légalement. En sus, il a ignoré que les gisements miniers concernés aussi bien au Nord-Kivu, au Sud-Kivu qu'au Maniema ne sont plus la propriété exclusive de SAKIMA SA dont elle peut disposer à sa guise, sans concertation avec ses partenaires qui en possèdent les titres.

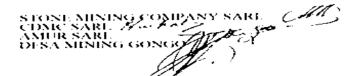
Ainsi donc, les sociétés minières partenaires de SAKIMA SA et titulaires des titres dont question pendant toute la durée de leurs projets invitent SAKIMA SA à revenir à la raison et au bon sens en se conformant aux différents instruments juridiques en sa possession, aux accords et aux contrats librement signés et à opter pour une voie conduisant à calmer la tempête qu'elle a semée. Elles ne réalisent pas pourquoi SAKIMA SA, qui possède des dizaines de périmètres libres de tout engagement, n'a ciblé dans sa démarche que ceux pour lesquels elle est liée en bonne et due forme.

Elles lancent, par conséquent, un pressant et pathétique appel à Son Excellence Monsieur le Président de la République qui voit ainsi sa religion être éclairée de s'impliquer, en sa qualité de Garant de la Nation, des lois de la République et de Magistrat suprême, et d'œuvrer pour contenir cet énorme contentieux que vient d'engendrer l'accord sus-indiqué qui sape déjà l'image du pays aussi bien sur le plan national qu'international et décourage davantage au premier chef les investisseurs nationaux dont le mérite est d'avoir hissé la RDC au rang de premier producteur mondial du coltan depuis 2018.

Elles profitent enfin de l'occasion pour solliciter une rencontre avec le Chef de l'Etat et les Autorités gouvernementales afin de leur présenter la vraie situation et les perspectives de leurs partenariats avec SAKIMA SA.

Fait à Kinshasa, le 02 août 2023

Pour les entreprises minières privées du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Maniema, partenaires de SAKIMA SA:



A l'initiative de Next Corp, société éditrice d'actualite.cd

Des médias s'approprient la lutte contre le discours de haine en période électorale

Conformément au texte de la Charte élaborée et adoptée, les médias ont pris dix engagements pour lutter contre les discours de haine en période électorale. Parmi ces engagements, il est, notamment, prévu de " mettre en place des mécanismes pour encourager le signalement de tout propos haineux sur tous leurs environnements numériques " et de " ne pas offrir de tribune aux marchands de haine de tous bords (influenceurs, acteurs sociopolitiques) ".

BIENVENU IPAN

ext Corp, la société éditrice du média congolais d'informations en ligne, actualite.cd, a organisé, le jeudi 3 août 2023 à l'hôtel Sultani situé, dans la commune de la Gombe, à Kinshasa, une "journée de plaidoyer et d'appropriation de la campagne de lutte contre le discours de haine en période électorale ". Cette activité fait suite à une série d'actions lancées depuis le début de cette année, ayant abouti à l'élaboration et l'adoption de la Charte des médias d'informations en ligne contre les discours de haine en période électorale. Ce document a été réalisé grâce aux contributions des représentants des médias ainsi que des experts des organisations professionnelles telles que l'Union congolaise des femmes des médias (Ucofem), l'Association congolaise des femmes journalistes de la presse écrite

Charte élaborée et adoptée, l'Association des médias en ligne de la RDC (MILRDC), l'Union nationale de la presse du gements pour lutter contre les discours de haine en période électorale. Parmi ces (Acofepe), l'Association des médias en ligne de la RDC (MILRDC), l'Union nationale de la presse du Congo (UNPC), et les délégués du Conseil supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC).

La Charte des médias présentée à cette occasion s'appuie sur l'article 5 du Code de déontologie du journaliste congolais, qui enjoint à ce dernier de "bannir l'injure, la diffamation, la déformation des faits, le mensonge, l'incitation à la haine (religieuse, éthique, tribale, régionale ou raciale) ainsi que l'apologie de toute valeur négative dans la pratique quotidienne de son métier ".

WEB-SÉRIE "SOSOLA"

En plus de la Charte des médias, les initiateurs de la campagne de lutte contre les discours de haine en période électorale ont aussi présenté au public l'avantpremière de la première saison de la web-série "Sosola"coproduite par Next Corp, la société éditrice d'actualite.cd, et Bimpa Production.

La série en dix épisodes aborde avec réalisme les coups bas fréquemment observés dans le monde politique, qui dégénèrent parfois en discours de haine, tribalisme ou encore violence, particulièrement en période électorale.

Après cette diffusion en avantpremière à Kinshasa, "Sosola" sera programmé en exclusivité sur deux chaînes de télévision de la capitale congolaise. Par la suite, la web-série sera accessible sur les plateformes numériques d'actualite.cd. Autres ces deux pro-



ductions, Next Corp a aussi, dans le même contexte de lutte contre le discours de haine, réalisé des pod-cast et des reportages sur le même sujet à Kinshasa.

Présent à cette rencontre, le président des médias en ligne de la RDC (MILRDC), Israël Mutala, a appelé ses membres à s'approprier cette Charte qui va les guider dans l'exercice quotidien de leur profession.

Pour sa part, le président de l'UNPC, Gaby Kuba, en a aussi appelé au bon sens du journaliste qui doit se comporter en responsable faute de quoi il sera sanctionné.

"Parce que la sanction est aussi une sorte de rééducation. Je veux que les gens (professionnels des médias : ndlr) reviennent sur le droit chemin. Les messages haineux ne font pas partie des attributions du journaliste ", a-t-il souligné.

Quant à lui, le directeur pays d'Internews, M. Karim, a réaffirmé son soutien à cette campagne de lutte contre les discours de haine en période électorale.

De son côté, la directrice à la Division Communication, Stratégie et Information publique de la Monusco, Mme Saya Oka, a dit espérer que cette Charte des médias permettra de renverser cette tendance (discours de haine: ndlr) afin de faire de médias ces plateformes de cohésion sociale, de la paix. La cerise sur le gâteau de cette journée a été la célébration de l'anniversaire d'actualite.cd. À cette occasion, un dîner a été offert à tous les convives.

L'APK rejette l'ordonnance de la Cour d'appel/Kin-Gombe suspendant la déchéance de Godé Mpoy

L.P

L'Assemblée provinciale de Kinshasa (APK) décide de rejeter l'ordonnance de la Cour d'appel/Kin-Gombe qui suspend la déchéance de Godefroid Mpoy, président de cet organe délibérant.

Selon un communiqué de l'APK dont Le Potentiel a exploité copie, l'Assemblée provinciale de Kinshasa renseigne que Godé Mpoy avait saisi la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe pour que celle-ci puisse sursoir toutes les procédures de sa déchéance et suspendre la convocation de la session extraordinaire jusqu'à la fin de son indisponibilité. Cette demande a été exécutée par cette Cour via une ordonnance.

Pour l'APK, cette ordonnance n'a pas réhabilité Godé Mpoy, " car le concerné le sait pertinemment bien que parallèlement à sa requête précitée, il a introduit une action principale enrôlée sous RA 625 pour obtenir l'annuaire de la résolution de sa déchéance et par conséquent, sa réhabilitation en tant que président de l'Assemblée provinciale de Kinshasa".

L'Assemblée provinciale de Kinshasa indique avoir initié des recours contre l'ordonnance de la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe pour " caractère inconstitutionnel et illégal dans la mesure où elle s'est permise de censurer la résolution de la plénière qui est un acte d'Assemblée, échappant à la compétence des juridictions administratives et pire, elle a statué au-delà de la demande formulée par l'Honorable Mpoy Kadima Godefroid ".

Pour ce faire, l'organe délibérant de la ville province de Kinshasa prend à témoin l'opinion sur le cas d'outrage dont il est victime et fait savoir que la mission géné-

rale de direction et de représentation de l'APK continue d'être assurée par le vice-président conformément aux prescrits du règlement d'ordre intérieur.



5

LICOCO recommande le retrait des titres miniers aux sociétés signataires d'accords avec SAKIMA

La Ligue congolaise de lutte contre la corruption (LICOCO) exige le retrait pur et simple des titres miniers octroyés à un groupe d'entreprises qui a conclu des accords avec la société minière SAKIMA. Elle accuse ces sociétés d'enfreindre la loi relative à l'exploitation des mines en République démocratique du Congo.

OLIVIER KAFORO

A yant fustigé le non-respect des prescrits du Code minier par un groupe d'entreprises ayant conclu des accords avec la société minière SAKIMA, la Ligue congolaise de lutte contre la corruption (LICOCO) exige le retrait pur et simple des titres miniers octroyés à ces entreprises minières.

Dans un communiqué de presse publié à ce sujet, la LICOCO indexe ainsi les sociétés Stone Mining Compagny Sarl, CDMC Sarl, AMUR Sarl et DF SA Mining Congo. Ces dernières sont accusées d'enfreindre la loi relative à l'exploitation des mines en République démocratique du Congo (RDC).

La Ligue congolaise de lutte contre la corruption, LICOCO en sigle, a lu, à travers la presse, la déclaration des sociétés Stone Mining Company Sarl, CDMC Sarl, AMUR Sarl et DFSA Mining Congo, publiée le 27 juillet 2023 et demandant au gouvernement de s'impliquer pour résoudre le contentieux qui existe entre elles et l'entreprise du portefeuille SAKIMA SA, dix jours après l'accord de joint-venture entre la SAKIMA et Primera Mining Limited, conclu le 17 juillet 2023. En effet, ces 4 sociétés estiment que SAKIMA a donné à Primera Mining Ltd leurs titres miniers et que cela pourra constituer un contentieux devant les instances nationales et internationales ", rappelle la LICOCO.

Cependant après analyse des faits, estime cette organisation chapeautée par Ernest Mpararo, il se trouve que ces quatre sociétés signataires de la déclaration du 27 juillet 2023 oublient que même signés, les contrats de jointe-venture et/ou d'amodiation avec SAKIMA sont tenues au respect strict des dispositions du Code minier et du règlement minier pour la validité des titres et que, dans le cas contraire, le gouvernement, à travers le ministère des Mines, est dans le droit de les déchoir.

SE CONFORMER À LA LOI

La LICOCO rappelle, à travers son communiqué, que parmi les obligations, ces quatre sociétés indexées devaient, entre autres, entamer les négociations avec les communautés locales, signer les cahiers des charges de responsabilité sociale et respecter les chronogrammes y relatifs ; élaborer des études de faisabilité technique et financière en vue de la certification des réserves ; envisager les travaux d'exploration géologique ; et débuter les travaux de construction d'usines ou d'entités de traitement au cas où les résultats de la recherche sont concluants et que les mines étaient économiquement et financièrement rentables.

"Les informations en notre possession et la situation sur le terrain prouvent suffisamment que rien de tout cela n'a été fait et que les 4 sociétés signataires de la déclaration du 27 juillet 2023 n'ont jamais mis en valeur les gisements leur transférées par la SAKIMA depuis plusieurs années. C'est, notamment, le cas de la Société DFSA Mining Congo qui a signé un contrat avec la SAKIMA depuis 19 ans. La question que cela suscite est de savoir : Qu'est-ce qui a été effectivement réalisé depuis la signature de ce contrat? Actuellement, il se trouve que tous les périmètres d'exploitation qui leur avaient été transférés par la SAKIMA sont, soit inactifs ou dormants, soit occupés par des exploitants miniers artisanaux avec toutes les conséquences que cela représente



pour le développement durable de la région, entre autres : le non-respect des normes socio-économiques et environnementales à l'occasion des travaux d'exploitation par les artisanaux ", peut-on lire dans le communiqué.

La LICOCO indique qu'au regard de cette triste réalité et des leçons tirées, le gouvernement ne devrait octroyer les permis d'exploitation qu'à des sociétés justifiant de la capacité technique et financière de construire des mines industrielles ou devrait, dans le cas contraire, déchoir leurs titulaires de tous les droits y relatifs, conformément aux dispositions des articles 196, 197, 198, 199, 286 du Code minier et 390 du règlement minier.

DES RECOMMANDATIONS

En conséquence, la LICOCO soutient l'initiative du gouvernement tendant à retirer les titres miniers alloués à ces 4 sociétés signataires de la déclaration du 27 juillet 2023, mais l'invite à le faire à travers une commission mise en place par le ministère des Mines, afin d'évaluer le contrat de chacune des 4 sociétés et leur signifier officiellement le retrait des titres miniers afin de prévenir des

contentieux inutiles.

La Ligue congolaise de lutte contre la corruption soutient également l'initiative du gouvernement visant à octroyer ces titres miniers à une ou à plusieurs autres sociétés justifiant de la capacité technique et financière de construire des mines industrielles afin de contribuer au développement durable de la région du Kivu qui reste parmi les plus pauvres et instables du pays.

La LICOCO demande aux Organisations de la Société civile de la RDC de soutenir cette initiative du gouvernement de la RDC pour obtenir la déchéance des titres miniers à ces 4 sociétés qui n'ont pas leurs engagements environnementaux et sociaux, conformément aux dispositions du Code minier. Enfin, cette organisation demande au gouvernement et particulièrement au ministère des Mines d'impliquer les acteurs de la Société civile dans ce processus de déchéance des titres miniers à ces 4 sociétés afin de prévenir tout acte de corruption qui pourrait émailler ce processus que l'ONG souhaite inclusif et participatif, aux côtés d'autres parties prenantes et partenaires.

Kinshasa : Les prix des denrées alimentaires ne baissent pas en dépit de l'appréciation du Fc

HERVÉ NTUMBA

près l'appréciation du Franc con golais sur le marché de change, rien n'a bougé en ce qui concerne les prix des denrées alimentaires sur les marchés de la ville de Kinshasa. La situation économique reste statique, alors que 1 dollar américain est passé de 2 600 à 2300 CDF. Ce qui est encore pire, les sociétés de télécommunication gardent le même taux.

Face à cette situation, les Kinois sont aux abois. Ils ne savent pas à quel saint se vouer. Ils demandent ainsi l'implication du gouvernement central afin de mettre de l'ordre dans ce secteur.

" On ne comprend absolument rien. Chaque bureau de change ap-



plique son taux. Nous ne savons plus à quel saint se vouer. Cette situation prête à confusion, et le comble dans tout ça est que les prix des denrées alimentaires de première nécessité ne baissent pas. Nous demandons l'implication du gouvernement, car les sociétés de télécommunication exagèrent ", s'inquiète Serena Nyamabu, une habitante de la commune de Limete.

De son côté, Mme Merveille Mwamini, étudiante à l'Université de Kinshasa (Unikin) rencontrée dans un quartier de la même commune, appelle le ministre de l'Economie nationale à procéder au contrôle des prix pratiqués par les opérateurs économiques sur les différents marchés ce, par rapport à la marge bénéficiaire. Ce contrôle, a-t-elle dit, va aider à stabiliser le panier de la ménagère qui a de plus en plus perdu son pouvoir d'achat.

Îl sied de souligner que le mois de juillet a été marqué par une forte dépréciation de la monnaie nationale, le franc congolais, dont la parité avec le dollar américain se négociait à 2650 Franc congolais voire 2700 FC à certains endroits.

Certains vendeurs du marché Gambela affirment que "les taxes et l'incompétence des dirigeants sont à la base de la surchauffe des prix observée ces jours-ci ". Face à cette hausse de prix continuelle, les ménagères disent éprouver des difficultés pour la survie de leurs familles. Tous appellent le gouvernement " à trouver rapidement des solutions pour réduire cette tension que vit la population au quotidien ".

Soutenant la vision du ministre Kabanda

Bahati Lukwebo plaide pour le financement de la Recherche, moteur du développement

Lors de son passage au chapiteau du Palais du peuple qui abrite le "Conclave du Génie scientifique congolais ", le président du Sénat, le professeur Modeste Bahati Lukwebo, a été émerveillé par les inventions congolaises telles que véhicule rechargeable, fusée en construction, etc. Il s'est dit convaincu que " l'intelligence congolaise est en train de travailler. Notre rôle c'est d'encourager, accompagner mais, c'est aussi de demander au gouvernement d'assumer son rôle, celui de mettre suffisamment des moyens à la disposition du ministère de la Recherche scientifique pour que ce Conclave puisse nous permette de produire, demain, de très bons résultats qui nous permettront de devenir une grande puissance économique, militaire, etc. ".

BIENVENU IPAN

Le président du Sénat, le profes seur Modeste Bahati Lukwebo, s'est rendu, le mercredi 2 août 2023, sur le site du "Conclave du Génie scientifique congolais ", dans le chapiteau du Palais du peuple. Sur place, il a eu le privilège de voir de ses propres yeux un échantillon de ces inventions made in Congo, produits des génies scientifiques congolais. Le président de la Chambre haute du Parlement en a vécu, par la même occasion, quelques démonstrations de ces inventions

congolaises, entre autres, un véhicule rechargeable et une fusée en construction de fabrication congolaise, elle aussi.

Très admiratif, le professeur Bahati Lukwebo n'a pas tari d'éloges pour parler dans des mots forts et justes de ces quelques produits d'invention scientifique d'origine congolaise, œuvres des Congolais mais aussi de l'initiateur du "Conclave du Génie scientifique congolais ", à l'occurrence, Dr Gilbert Kabanda, ministre de la Recherche scientifique et Innovation technologique.

DEVENIR UNE GRANDE PUISSANCE

" D'abord je voudrai remercier le ministre de la Recherche scientifique, docteur Gilbert Kabanda, qui a bien voulu me mettre au courant de ce qu'il est en train de faire avec son équipe des scientifiques. Je me rends compte qu'il est très avancé dans la préparation du colloque scientifique des inventeurs congolais. Comme vous le savez, de par le monde, la recherche c'est le moteur du développement. Sans la recherche, nous ne serions pas en train de voler en l'air dans les avions et même pas dans les véhicules. Et même ce que nous mangeons pouvait nous tuer. Grâce à la recherche, on peut effectivement décoller et faire de sorte que toutes les opportunités qui sont offertes naturellement dans notre pays puissent être transformées en richesses, en moyens de survie, moyens de développement pour que nous puissions devenir une grande puissance et nous pouvons



le devenir, c'est un problème de volonté (...) Nous sommes un pays doté de pratiquement tout mais voilà que nous continuons toujours à vivre difficilement, si pas vivoter, nous traversons des moments difficiles parce que nous ne sommes pas conscients que nous-mêmes, nous pouvons transformer notre espace physique. Je crois que cette initiative du ministre de la Recherche scientifique marque le point de départ pour le développement, la croissance économique, une bonne vie, une vie de qualité à tout le peuple congolais et tous ceux qui veulent vivre en RDC. Donc je suis déjà convaincu qu'il sortira de très bonnes choses, de bons résultats de ce Conclave. J'ai vu, j'ai rencon-

tré quelques collègues professeurs, des érudits, de grands chercheurs et un grand échantillon des inventeurs. J'ai vu de mes propres yeux une fusée montée, des véhicules montés, j'ai vu beaucoup de choses ...Donc l'intelligence congolaise est en train de travailler. Notre rôle c'est d'encourager, accompagner mais, c'est aussi de demander au gouvernement d'assumer son rôle, celui de mettre suffisamment des moyens à la disposition du ministère de la Recherche scientifique pour que ce colloque puisse nous permette de produire demain de très bons résultats qui nous permettront de devenir une grande puissance économique, militaire, etc. ".

Génocide en RDC : En deuil, la Société civile du Sud-Kivu exige réparation pour les victimes

Le bureau de coordination de la Société civile du Sud-Kivu a commémoré le premier anniversaire du génocide congolais, le jeudi 3 août 2023 à Bukavu.

Pour la vice-présidente de cette structure citoyenne, Me Nene Bintu, ce deuil est organisé pour dénoncer toutes les formes de manipulations des victimes de nature à décourager la mise en place d'une politique nationale holistique de la justice transitionnelle.

Nene Bintu estime que les autorités devraient répondre aux besoins des victimes de ces crimes de masse dans la partie Est du pays.

" Justice doit être faite aux auteurs de ce génocide qui a déjà couté la vie à plus de dix millions de Congolais ", a plaidé cette actrice de la Société civile.

Pour sa part, Raphaël Wakenge,



coordonnateur national de la Coalition congolaise pour la justice transitionnelle, a indiqué que cette action citoyenne consiste à éveiller la conscience de la population sur les massacres commis en République démocratique du Congo. Bien plus, il fait savoir qu'au-delà de la réparation des victimes dont la loi existe déjà, l'Etat est encouragé à mettre en place des mécanismes de sanctions sévères à l'encontre des auteurs de ces crimes odieux en RDC.

Pour rappel, le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi a lancé le mercredi 2 août à Kinshasa les activités de commémoration du génocide congolais. C'était une façon de rendre hommage à tous les Congolais tués injustement pour des gains économiques. Il a appelé à la mobilisation générale contre l'agression de la RDC par des puissances étrangères.

Badibanga Poivre d'Arvor, Correspondant à Bukavu

7

Lutte contre les éruptions volcaniques : l'Égypte annonce un don d'équipements et instruments pour la RDC

L'Égypte va doter la République démocratique du Congo d'un don constitué des équipements et instruments sismiques et infrasonores pour prévenir contre les éruptions volcaniques. Selon l'ambassadeur égyptien en poste au pays qui a fait cette annonce au ministre de la Recherche scientifique et Innovation technologique, le pays des Pharaons a déjà formé au Congo des techniciens qui serviront à l'utilisation de ces matériels. Ces Congolais iront aussi parfaire leurs connaissances en la matière Caire, capitale l'Egypte.

BIENVENU IPAN

Les relations entre l'Égypte et la République démocratique du Congo sont au beau fixe. Et pour preuve, le pays du président Abdel Fattah al-Sissi vient de s'engager à envoyer un don d'équipements et instruments adéquats dans le domaine volcanologique au pays de Félix-Antoine Tshisekedi. L'ambassadeur d'Égypte en poste en RDC a fait cette annonce forte au ministre de la Recherche scientifique et Innovation technologique, le docteur Gilbert Kabanda. Ce dernier a franchi la porte de cabinet

du ministre Kabanda, le mercredi 2 août 2023. Ces équipements et instruments sismiques et infrasonores permettront de bien surveiller les activités volcaniques. Pour le diplomate égyptien, ces matériels sont d'une grande importance dans la perspective de la prévention des éruptions volcaniques.

"Les relations entre Égyptiens et Congolais sont des relations entre frères et sans calcul ", a déclaré l'ambassadeur égyptien.

A l'en croire, son pays a déjà formé au Congo des techniciens qui serviront à l'utilisation de ces matériel. Ces Congolais formés iront, dans un deuxième temps, parfaire leurs connaissances en la matière au Caire. Le ministre Kabanda de la Recherche scientifique a salué ce geste amical et fraternel de la part du pays du président al-Sissi.

Le ministre Kabanda a été curieux de savoir auprès de l'ambassadeur Hesham Elmekwad si son pays pouvait étendre la coopération en la matière scientifique dans d'autres domaines. Sur ce, le diplomate égyptien a rassuré son hôte de la possibilité et la faisabilité de telles démarches à l'endroit de l'Égypte, pays frère, selon ses propres termes. Le ministre Kabanda s'en est félicité. Et en conclusion, l'ambassadeur de l'Égypte en République démocratique du Congo a



martelé que la balle se trouve dans le camp congolais.

Comme pour dire qu'il n'attend que le feu vert du ministre congolais de la Recherche scientifique et Innovation technologique.

D'un chapitre à un autre, le ministre Kabanda, par rapport aux travaux du pré-conclave du Génie scientifique congolais, en cours dans le chapiteau érigé au Palais du peuple, a déjà lancé l'invitation à l'ambassadeur d'Égypte ou son délégué aux assises du conclave du Génie scientifique congolais qui s'annoncent imminentes à Kinshasa.

Barbara Kanam et Catherine Kathungu échangent sur la promotion de la culture congolaise

CHOUKRANIE ILUNGA

a ministre de la Culture, Arts ₄et Patrimoines, Catherine Kathungu Furah, a échangé, mercredi 2 août 2023 en son cabinet de travail, avec la directrice générale du Fonds pour la promotion culturelle (FPC), Barbara Kanam, sur la promotion de la culture congolaise dans toute sa diversité. C'était au cours d'une audience accordée à cette dernière qui venait iui presenter, six jours apres sa prise des fonctions à la tête du FPC, ses civilités à Catherine Kathungu Furah. Barbara Kanam était accompagnée, pour la circonstance, de son adjoint Didier Masela.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la prise de contact entre ces deux personnalités. Elle a permis d'échanger en profondeur sur la vision qu'elles ont concernant la culture. Pour ce faire, Catherine Kathungu Furah et Barbara Kanam ont projeté une franche collaboration pour la promotion de la culture congolaise dans toute sa diversité.

Pour rappel, lors de sa nomination le 8 juillet 2023 dernier à la



tête de cette institution, la diva congolaise avait émis le vœu d'aider ses collègues artistes à surmonter les différents obstacles qui empêchent l'éclosion de l'industrie culturelle de la République démocratique du Congo.

' C'est avec une fierté indes-

criptible que je prends ce jour, les rênes du prestigieux Fonds de Promotion Culturelle. Je suis pleinement consciente que notre culture dans sa complexité traverse un moment crucial et historique, qui appelle une valorisation urgente du secteur, conformément à la vision du président de la République, Son Excellence Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo ", avait-elle déclaré.

Le FPC est une institution publique à caractère culturel et technique créé par l'ordonnance-loi numéro 87-013 du 3 avril 1987, qui a pour mission essentielle de pourvoir au financement des projets culturels, artistiques et littéraires. Il a pour objectifs de favoriser l'éclosion de l'édition littéraire, de l'industrie cinématographique, des arts plastiques et scéniques, de l'industrie musicale, etc., par le financement des projets spécifiques. Il permet d'octroyer aux artistes, écrivains et hommes de culture méritant des subventions de création pour leur permettre d'achever des travaux ponctuels; de contribuer à l'autofinancement des activités culturelles pour la rentabilisation des secteurs qui s'y prêtent et orienter les efforts vers un développement national; d'assurer une diffusion adéquate et une représentation efficiente de la production littéraire et artistique nationale.

<u>NOTE D'ANALYSE GÉOPOLITIQUE SUR LA SITUATION AU NIGER</u>

La France coloniale de Tocqueville, acceptera-t-elle d'être ruinée par l'émancipation des Noirs du Niger?

velles autorités du Niger.

"Je ne crois pas que la France puisse songer sérieusement à quitter

l'Algérie (le Niger).

'L'abandon qu'elle en ferait serait aux yeux du monde l'annonce certaine de sa décadence. Il y aurait beaucoup moins d'inconvénient à nous voir enlever de vive force notre conquête par une nation rivale. Un peuple dans toute sa vigueur et au milieu même de sa force d'expansion, peut être malheureux à la guerre et y perdre des provinces. Cela s'est vu pour les Anglais qui, après avoir été contraints de signer en 1783 un traité qui leur enlevait leurs plus belles colonies, étaient arrivés, moins de trente ans après, à dominer toutes les mers et à occuper les plus utiles positions commerciales sur tous les continents".

"Mais si la France reculait devant une entreprise où elle n'a devant elle que les difficultés naturelles du pays et l'opposition des petites tribus barbares qui l'habitent, elle paraîtrait aux yeux du monde plier sous sa propre impuissance et succomber par son défaut de cœur. Tout peuple qui lâche aisément ce qu'il a pris et se retire paisiblement de lui-même dans ses anciennes limites, proclame que les beaux temps de son histoire sont passés. Il entre visiblement dans la période de son déclin.'

Tocqueville, dans "Travail sur l'Algérie" (1841).

Ce lundi 31 juillet 2023, le Niger se trouve comme les Etats-Unis en 1848, lors de l'abolition de l'esclavage des Noirs. La France suspend son prêt au Niger, appelé de façon propagandiste " aide au développement ", et le Niger en retour pense suspendre toute vente de son uranium et la France, plutôt que de dire, oui, on comprend et on respecte votre choix, veut intervenir milîtairement au Niger pour installer un vassal qui accepterait de continuer à céder gratuitement comme depuis 1958, l'uranium du Niger à la France.

Les gesticulations de Paris au sujet du Niger, nous ramène tout droit 175 ans en arrière et c'est comme si Emmanuel Macron reprenait à son compte les propos du fonctionnaire français Tocqueville en 1848, à savoir

" Si les Nègres ont le droit de devenir Libres, il est incontestable que les colons ont droit à ne pas être ruinés par la liberté des Nègres ".

En d'autres mots, si le Niger veut son indépendance, la France exige la liberté à ne pas être ruinée par l'arrêt de la spoliation du Niger.

Tous les autres débats sur Bazoum soi-disant, démocratiquement élu qu'on veut utiliser la force, pour remettre au pouvoir, n'est que de la peinture, surtout quand on demande au président tchadien, qui n'a été élu par personne à servir de pacificateur entre Paris et Niamey.

Mais si Paris peut poser une telle exigence au Niger, complètement anachronique, c'est bien parce qu'à l'abo-

Ca y est! La France menace les nou- lition de l'esclavage, on a indemnisé les bourreaux et jamais les victimes.

> Pire, encore en ce 2023, de nombreux pays d'Afrique, continuent d'utiliser une monnaie, le Franc CFA créé à l'origine pour indemniser les esclavagistes français et le vrai drame est que de nombreux dirigeants africains s'y sont accommodés et ne trouvent toujours pas aujourd'hui où est le pro-

> Dans ces conditions, pourquoi Paris ne doit-il pas exiger de Niamey son droit de ne pas être ruiné par la liberté qu'exige le Niger ?

> Friedrich Engels, dans "Lettre à Karl Kautsky ", écrite entre le 7-15 février 1882, affirme:

> Historiquement, il est impossible à un peuple de discuter sérieusement des questions intérieures aussi longtemps que l'indépendance nationale fait défaut. "

> Il est impossible de parler de démocratie tant que le pays n'a pas retrouvé son indépendance.

> Il est impossible de parler de revenir à l'ordre constitutionnel au Niger tant que le pays n'a pas retrouvé sa totale souveraineté de la France qu'elle n'a jamais connue à cause des ressources de son sous-sol comme l'Uranium qui contribue à 40% de l'électricité produite en France et que non seulement la France refuse depuis 1958, d'en partager les fruits avec le peuple nigérien, mais en plus, elle semble se complaire dans un masochisme épouvantable de lier le nom Niger au qualificatif : " pays le plus pauvre du monde ".

> Ce qui caractérisent les chefs d'Etats d'Afrique de l'Ouest est qu'ils sont des petits hommes. Non pas parce qu'ils sont de petites tailles, mais parce qu'ils ont des idées trop courtes.

> Pire, ils sont ce que le dirigeant chinois Mao Zedong qualifiait de " chiens couchants de l'impérialisme occiden-

> Comment expliquer sinon, que ce soit le Nigéria, la tête de file des pays qui veulent empêcher le Niger de lutter pour obtenir son indépendance de la France ? Ce pays dont le président Buhari déclarait lors de sa rencontre avec le président américain Barack Obama à la Maison Blanche à Washington le 7 aout 2015 ceci:

> "Les Etats-Unis ont "aidé et encouragé" les terroristes de Boko Haram en refusant de vendre des armes au Ni-

> Les Etats-Unis "aident et encouragent" Boko Haram?

> Et justement parce qu'un pays voisin de ce même Nîgeria trouve qu'il est floué de la même manière, par les mêmes occidentaux, la logique aurait voulu que ce soit ce grand-frère à venir au secours du pays africain en dif-

> Par la déclaration de la Cedeao du dimanche 30 juillet 2023 menacant les nouvelles autorités du Niger, au point de leur intimer une semaine pour passer le pouvoir à l'ancienne marionnette de l'Occident, à mon avis, on peut dire que ces chefs d'état sont devenus

les nouveaux Négriers.

Quand les dirigeants maliens exigeaient leur liberté de la France, c'est paradoxalement le président Bazoum du Niger qui était le plus actif dans les sanctions décidées par la France contre son voisin.

Le 2 avril 2021, au centre Mahatma Gandhi de Niamey, devant plusieurs chefs d'État africains, dont le président malien de transition, Bah N'Daw, Bazoum le nouveau président du Niger prête serment. Dans son discours, il présente les priorités de son action politique, parmi lesquelles : lutter contre le Mali! Vous ne me croyez pas n'est-ce pas ?

Je l'imagine. Voici ses propos. Jugez-les vous-mêmes :

" Le combat contre les groupes terroristes, sera très difficile aussi longtemps que l'État malien n'aura pas exercé la plénitude de sa souveraineté sur ces régions (...) La situation actuelle au Mali a un impact direct sur la sécurité intérieure de notre pays (le Niger). C'est pourquoi notre agenda diplomatique sera centré sur le Mali

A peine 3 mois après, le vendredi 9 juillet 2021, lors d'une conférence de presse commune avec son homologue français Emmanuel Macron à Paris, l'ex président du Niger Mohamed Bazoum, de s'en prendre encore aux dirigeants Maliens qui ont décidé de chasser l'armée française de leur pays. Il dit :

(...)

" Il ne faut pas permettre que les militaires prennent le pouvoir parce qu'ils ont des déboires sur le front (...), que les colonels deviennent des ministres ou des chefs d'État " (...),

Qui va faire la guerre à leur place ? Ce serait facile si chaque fois qu'une armée de nos pays, a un échec sur le terrain, elle vient prendre le pouvoir! (...) Ce ne sont pas des choses acceptables ".

Dans l'histoire de l'esclavage des Africains, le Négrier était toute personne qui prend part personnellement au commerce des esclaves noirs d'Afrique.

Ce n'est pas la première fois que des chefs d'Etats Noirs d'Afrique participent à la vente des autres noirs du même continent, vendus comme esclaves aux européens.

Pour comprendre la gravité de la décision des chefs d'Etats d'Afrique de l'Ouest contre le Niger, nous devons faire un saut en arrière dans l'histoire de l'esclavage des Noirs non pas par d'autres Noirs, mais par des chefs d'Etats Africains en fonction.

L'histoire que je vais vous raconter remonte à 1930 sur le continent africain et parle des africains, vendus par d'autres africains, parle des populations africaines vendues par des présidents de la République à des Européens, à des Espagnoles et Portugais à Sao Tome et à Malabo.

Le Négrier de la CEDEAO de l'époque s'appelait : Charles Dunbar Burgess King (12 mars 1875 - 4 septembre 1961), 17ème président de la République du Libéria de 1920 à 1930. Avec

son vice-président Allen Yancy, il est contraint de démissionner à cause du scandale de la vente des esclaves noirs aux espagnoles et aux portugais.

Il y a une guerre en cours en République Démocratique du Congo, au Soudan, en Ethiopie, mais l'Union Africaine n'est pas très intéressée à solutionner le problème. Il y a des enfants Kidnappés par Boko Haram au Nigeria, mais la CEDEAO n'en a cure. Mais à peine le président français Emmanuel Macron a annoncé au monde ce qu'aurait fait la CEDEAO, comme des enfants de la maternelle obéissant au maître qui les intime au coup de sifflet de se mettre en rang pour entrer en classe, ils se sont tous rendus à Abuja hier dimanche pour démontrer au patron Blanc qu'ils sont bien aux ordres.

Le plus décevant à mes yeux c'est le Nigeria qui se prête à ce genre de cirque humiliant pour tous les Noirs du monde.

De tous les temps, il y a toujours eu des Noirs qui ont tiré gloire et récompense des Occidentaux, de l'humiliation qu'ils pouvaient infliger aux autres Noirs.

Retournons à notre président du Libéria, Charles Dunbar Burgess King.

En 1930, la Société des Nations (SDN) publie le rapport du comité, surnommé le "Rapport Christy " du nom du président de la commission, avec le titre:

"Rapport de la Commission Internationale d'Enquête sur l'existence de l'esclavage et le travail forcé dans la République du Liberia".

Voici une liste de ce que ce rapport a constaté :

" Dans le but de supprimer l'indigène, l'empêcher de réaliser ses pouvoirs et ses limites et de l'empêcher de se faire valoir de quelque façon que ce soit, pour le bénéfice de la race dominante et de la colonisation, bien qu'à l'origine de la même souche africaine, une politique de brutalité, d'intimidation et de répression a pendant des années été systématiquement encouragée et favorisée, et est le mot clé de la politique indigène de ce gouvernement

o Le vice-président Yancy (du Liberia) et d'autres hauts fonctionnaires du gouvernement libérien, ainsi que les surintendants de comté et les commissaires de district, ont mis en place un recrutement obligatoire de travailleur pour la construction de routes, pour l'expédition à l'étranger et d'autres travaux, grâce à l'aide et à l'assistance des Forces armées du Liberia, et ont fermé les yeux sur l'utilisation de cette force à des fins de contrainte physique sur le bord de la construction des routes pour l'intimidation des villageois, l'humiliation des chefs locaux, poussant à la capture d'indigène gardé jusqu'au lancement de l'expédition à Fernando Po et Sao Tomé ".

DANSOKO FAMORY, Chercheur, Analyste Géopolitique - Géostratégique Observatoire Africain de Géopolitique



En Liquidation

Siège social: 1, Avenue de la Douane, immeuble nioki (ex forescom)

BP: 8725-CD/Kin/RCCM 14-B-3444

Kinshasa/Gombe

COMMUNIQUE DE PRESSE

Kinshasa, le 02 août 2023

Les actionnaires de la BIAC en liquidation poursuivent la procédure de liquidation et continuent à rétablir progressivement les employés et les créanciers dans leurs droits

Suite à la décision du Conseil d'Etat, par son arrêt ROR 483 du 29 septembre 2022, ordonnant la poursuite de la liquidation volontaire de la BIAC SA décidée par ses actionnaires, confirmée par l'arrêt du Conseil d'Etat sous RA 367/441 rendu en date du 19 mai 2023 annulant les décisions de retrait d'agrément de la BIAC SA et sa dissolution forcée par la Banque Centrale du Congo, les actionnaires de la BIAC en liquidation ont entrepris les actions suivantes :

- * L'inventaire global des biens de la BIAC en liquidation à travers la République avec l'assis tance d'huissiers de justice;
- * L'enregistrement des déclarations de créance des épargnants, des fournisseurs, des autres créanciers et des dettes publiques, qui sont parvenues à la BIAC en liquidation. Cette liste sera rendue publique et déposée au Tribunal de Commerce Kinshasa / Gombe afin de protéger les avoirs de tous et éviter une saisie inopportune des comptes de la BIAC en liquidation;
- * Des échéanciers de paiement ont été établis avec certains prestataires;
- * La finalisation du Bilan d'ouverture de la liquidation, la résiliation des contrats de bail ainsi que celle des contrats des prestataires dont les prestations n'ont pas été jugées per tinentes pour la suite de la liquidation évitant ainsi toute augmentation de la somme des dettes:
- * A ce jour, plus de 83% des agents ont déjà été rétablis dans leurs droits, 290 agents ont touché les décomptes finaux. Ce résultat est le fruit de négociations avec le Banc Syndical de la BIAC depuis octobre 2022 qui ont abouti à un protocole d'accord tripartite entre l'Inspection général du travail, le banc patronal et la BIAC en liquidation;

Lors d'une première phase, les efforts de recouvrement ont permis d'apurer essentiellement certaines dettes de la liquidation précédente ainsi que des déclarations de créances urgentes relatives aux soins médicaux pour des cas graves ou des décès.

Ces efforts de recouvrement seront poursuivis pour rembourser les épargnants dans une seconde phase. Le Comité de liquidation tient à rassurer le public qu'elle souhaite travailler en synergie avec toutes les parties prenantes afin de faire converger les efforts vers une solution définitive pour l'ensemble des épargnants et des créanciers.

Le Comité de liquidation appelle les 58 agents restant à se manifester pour le paiement de leur dû, les actionnaires ayant mis à disposition de la liquidation les sommes nécessaires. Cela permettra d'amorcer la seconde phase du désintéressement des épargnants.

MALE POUR

La Cellule de communication

BIAC en liquidation - Adresse administrative N 60, Croisement Huileries-ITAGA, C/ Kinshasa, Kinshasa Tél: + 243 831 487 078 | + 243 817 061 610 Email : managementliquidation.biac@gmail.com

EN LIQUIDAT

B.P. 8725

Jeux de la Francophonie : Le Marocain Bouchayby gagne la médaille d'or à l'épreuve de 800 m hommes

Le Marocain Bouchayby Oussama a décroché la médaille d'or en finale de 800 mètres hommes de l'athlétisme en parcourant cette distance en 1, 47, 74, au stade des Martyrs de la Pentecôte aux 9èmes Jeux de la Francophonie de Kinshasa en République démocratique du Congo.

ans cette même épreuve, un autre athlète marocain Smaili Mostafa, a raflé la médaille en argent en 1, 47,76, tandis que la médaille de bronze a été remportée par leur compatriote, Nabil Oussama en 1,48,18.Par ailleurs, à l'épreuve de saut en longueur dames, la Burkinabé Koala Marthe Christina a raflé la médaille d'or de cette épreuve pour avoir effectué un saut en longueur de 6,94 m mercredi au stade des Martyrs dans le cadre des 9èmes Jeux de la Francophonie de Kinshasa.

La médaille d'argent de cette épreuve a été remportée par la Marocaine Lajdoud Yousra avec un saut en longueur de 6,55m et la médaille de bronze par la Camerounaise Kossendan Rey Véronique après un saut de 6,42 m.

Les Lions indomptables du Cameroun ont décroché, mercredi, la médaille d'or à l'épreuve de la course de 4×100 relais en 44,78 minutes au stade des Martyrs de la Pentecôte Kinshasa, dans le cadre des 9èmes jeux de la Franco-

L'équipe des Diables rouges d'athlétisme a glané la médaille d'argent de cette épreuve en 45,49 minutes, tandis que la médaille de bronze a été remportée par l'équipe nationale d'athlétisme de la Roumanie en 45,56 minutes. Par contre, les Léopards athlétisme ont terminé la course en 49,15 minutes se plaçant ainsi à la 4ème posi-

Par ailleurs, pour cette épreuve de relais 4×100 hommes, la palme d'or a été décrochée par l'équipe nationale d'athlétisme de la Côte d'Ivoire en 39,32 minutes. Les Sénégalais ont remporté la médaille d'argent en 39,66 minutes et l'équipes de l'Ile de Maurice, la médaille de bronze en 39,71 minutes.

Le Djiboutien Ismail Ibrahim



Mohamed a remporté la médaille d'or en athlétisme de 3000 steeple hommes en 8, 55,36 minutes mercredi au stade de Martyrs de la Pentecôte de Kinshasa dans le cadre de 9èmes Jeux de la Francophonie qu'organise la République démocratique du Congo.

Par contre, la médaille d'argent de cette épreuve a été raflée par le Marocain Tindouft Mohamed en 8, 55, 37 minutes et la médaille de bronze par un autre athlète marocain Ben Yazide Salah en 9,03 ,89.

Coupe du monde féminine 2023 : le Maroc affrontera la France en 8ème de finale



e Maroc se qualifie pour la pre ₄mière fois de son histoire en huitièmes de finale de la Coupe du monde féminine 2023 après sa victoire 1-0 contre la Colombie ce jeudi 3 août 2023.

Les Lionnes de l'Atlas sont en huitièmes de finale du tournoi mondial lors de leur première apparition. Elles ont réussi une seconde victoire d'affilée suite à leur succès 1-0 de ce jeudi face aux Colombiennes au HBF Park en Australie, lors de ce qui a été la dernière journée des phases de grou-

Cette victoire décrochée grâce au but d'Anissa Lahmari dans le temps additionnel de la première mi-temps, permet au Maroc de se qualifier en tant que dauphin du Groupe H, derrière la Colombie avec le même nombre de points

(6). L'Allemagne qui a quatre points est éliminée suite à son nul 1-1 d'aujourd'hui face à la Corée du Sud qui a fini sur un point. Le défi du Maroc en huitièmes :

Le Maroc défie maintenant la France le mardi 08 août 2023 à 11H GMT au Hindmarsh Stadium en Australie. Ce sera aussi un duel entre deux anciens joueurs français devenus sélectionneurs : Reynald Pedros avec les Lionnes de l'Atlas et Hervé Renard à la tête des Bleues.

Le Maroc recherchera une troisième victoire dans cette Coupe du monde féminine 2023, après celle de ce jeudi et leur première de l'histoire face à la Corée du Sud. Un défi intéressant s'annonce donc contre la France qui a fini leader de son Groupe F avec sept points.

LP

Nantes: Elia ne viendra pas... à cause de la CAN

lors qu'il disposait d'un accord Aavec le club, Meschack Elia, 26 ans dans trois jours, ne devrait pas s'engager au FC Nantes. Il y aurait un point particulièrement bloquant pour les Canaris qui n'envisageraient donc plus de recruter l'actuel pensionnaire des Young Boys de Berne (Suisse)...

International congolais, Elia participera probablement à la prochaine Coupe d'Afrique des Nations qui se tiendra en début d'année prochaine en Côte d'Ivoire. Et comme le rapporte nos confrères du journal Ouest-France, ce point constituerait un frein pour les dirigeants de la Maison Jaune et Verte. A moins que la somme évoquée pour son transfert (5 millions d'euros) ne soit la principale raison de sa probable non-venue sur les bords de l'Erdre. Une hypothèse loin d'être farfelue lorsqu'on sait que les Kita ne sont pas forcément du genre à mettre facilement la main au portefeuille. Les Canaris, 16èmes de Ligue la saison passée, auraient pourtant bien eu besoin de renforcer leur secteur offensif pour la saison à venir (seulement 3 buts inscrits lors des 4 matchs amicaux disputés depuis le 15 juillet).

Direction Montpellier?

Meschack Elia pourrait tout de même rallier la Ligue 1 dès cet été. Montpellier s'intéresse lui aussi à



celui que l'on surnomme le "Neymar congolais". Le club de l'Hérault s'apprête en effet à perdre Elye Wahi, sur les tablettes de nombreux clubs dont Chelsea. L'arrivée d'un élément offensif comme Elia ne ferait donc pas de mal aux supporters de la Mosson. Pour rappel, l'attaquant au gabarit de poche (1 mètre 73) a inscrit 7 buts en 31 matchs dans le championnat Suisse la saison passée. Et si on prend aussi en compte la Coupe d'Europe, la Coupe nationale et la sélection, l'ancien pensionnaire du TP Mazembe totalise 13 buts en 46 rencontres. Assurément un renfort de poids pour Montpellier.

LP/Afrik-foot

Finale du concours de la danse hip-hop: La RDC s'empare de la médaille d'or

La République démocratique du Congo a décroché la médaille d'or dans la soirée du mercredi 2 août 2023, lors de la finale du concours culturel de la danse hip-hop, dans le cadre de la neuvième édition des Jeux de la Francophonie à Kinshasa.

CHRISTIAN KAMBA

Repêchée parmi les 7 équipes non qualifiées au premier tour, l'équipe congolaise a remonté très haut son niveau avec une spectaculaire progression en éliminant le Tchad en quart de finale, le Cameroun en demi-finale et battant le Sénégal en finale.

Devant un public en ébullition, les léopards culturels de la danse urbaine ont créé des sensations avec



un breaking sportif et artistique captivant.

Je ne sais pas comment décrire cette victoire. Hier vous avez vu comment ils ont failli nous éliminer. Nous sommes revenus très fort aujourd'hui ", a déclaré d'un ton fier, B-Boy Tyson Claws, membre du groupe congolais.

Ce jeune congolais qui a tout donné au cours de cette compétition, dédie sa médaille d'or au peuple congolais qui souffre dans

Cette médaille est pour tout le peuple congolais, surtout ceux qui souffrent dans l'Est de notre pays. Ils ont été notre motivation ", a-t-il indiqué.

Outre, l'équipe sénégalaise a fini ce concours culturel de la danse hip-hop en deuxième position. Elle repart avec la médaille d'argent. Les amazones de la fédération Wallonie Bruxelles ont remporté la médaille de bronze, en troisième position.

Quotidien d'informations générales et média en ligne (www.lepotentiel.cd)

> Autorisation N° 04/00015/DI/82 du 12 octobre 1982

FONDATEUR

Modeste Mutinga Mutuishayi

COORDINATION

Le Potentiel/lepotentiel.cd contact@lepotentiel.cd Siège social : 873, av. du Bas-Congo, Kinshasa-Gombe

Coordonnateur

Pitshou Mulumba T. Pius +243 81 47 66 156 mulumbapius@gmail.com

Directeur commercial et financier

Olivier Kaforo +243 81 525 45 55

RÉDACTION LE POTENTIEL (first et digital)

Directeur de Publication Richard Ngapi

+243 81 685 05 14

Rédacteurs en chef/SR

St Augustin Kinienzi Ludi Cardoso

Éditorialiste

Ben-Clet Kankonde Dambu

Rédaction

Pitshou Mulumba Richard Ngapi Olivier Kaforo St Augustin Kinienzi Ludi Cardoso Bienvenu Ipan Joyce Kalala Lucie Ngusi Armel Langanda Hervé Ntumba

(Stagiaires professionnels) Tony Tandu

Choukranie Ilunga

CORRESPONDANTS

Robert Kongo (France) Cyprien Kapukù (Chiné) Melis Boasi (Goma) Augustin Kakule (Beni)

REALISATION

Metteur en page Léon Ngombo Mazela

> Metteur en page et Webmaster Cyprien Indi



Le Potentiel www.lepotentiel.cd Radio7 - Télé7 Imprimerie7

République du Congo

Procès Koffi de Brazza : le Palais de justice déboute Koffi Olomide

comédien, 'artiste **⊿**Prosper Faustin Mouanza, dit Koffi de Brazza, a remporté, le mardi 1er août 2023, le procès qui l'opposait au célèbre chanteur de la République démocratique du Congo, Koffi Olomide. Le verdict a été rendu au Palais de justice de Brazzaville.

Je remercie la presse, les chroniqueurs, les webmedias, les TikTokeurs, les YouTubeurs... qui ont été présents depuis le début de ce procès et aussi toutes les personnes qui ont été d'un soutien de près comme de loin. J'en place une spéciale gratitude à mes avocats Maître Steve Bagne, Maitre Bracy Tsiba, Maître Anicet Moussahou-Goma et au juriste collaborateur Mipson Le Mec Optimiste qui ont fait un travail incroyable. On se pliera à la décision de la justice ", a déclaré Koffi de Brazza sur ses réseaux sociaux.

Koffi Olomide avait porté plainte contre son sosie en raisons de l'utilisation non seulement de son image, mais aussi l'usage sans un accord de ses chansons pendant ses presta-



tions scéniques et ses spectacles. Plusieurs juristes ont fait savoir que l'artiste Koffi Koffi Olomidé, artiste mu-Olomide voulait tout sim- sicien de la République déplement protéger son image. Pour certains observateurs, la popularité grandissante de Koffi de Brazza aurait agacé l'autre Koffi de Kinshasa qui, selon eux, serait jaloux de ses œuvres d'esprit. Il convient de noter qu'en quelques années, Koffi de Brazza est devenu une figure emblématique de l'humour dans les deux Congo. Sans doute, la légende de la musique congolaise tenait à protéger son image et son œuvre.

Après plusieurs reports, les plaidoiries dans l'affaire

opposant Antoine Christophe Agbepa Mumba, dit mocratique du Congo, et Prosper Faustin Mouanza, dit Koffi de Brazza, avaient eu lieu le 25 juillet, devant le président du Tribunal de grande instance statuant en matière de référé au Palais de justice de Brazzaville.

Les avocats des deux parties avaient délivré leurs plaidoiries. Il y avait, du côté de Koffi Olomidé, le bâtonnier de l'Ordre national des avocats du Congo, Me Claude Coelho, et Me Yvon Eric Ibouanga. Et du côté de Koffi de

Brazza, Mes Stève Bagne, Bracy Tsiba et Anicet Moussahou Goma.

Rappelons que Koffi Olomide demandait à la justice de contraindre Faustin Prospère Mouanza à cesser de faire usage du nom de Koffi de Brazza. De plus, il sollicitait le retrait par Prospère Faustin Mouanza de toutes les œuvres artistiques qu'il a réalisées sous le pseudonyme de Koffi de Brazza. Il rappelait, en outre, que la décision qui devait en découler puisse être exécutoire et sans voie de recours.

Bienvenu Ipan avec Adiac

Le CSAC suspend l'émission " Info 7 " de Congo Web TV pour une durée de 15 jours

communication (CSAC) entend rester sévère dans son rôle de régulation afin de préserver le vivre-ensemble et surtout la cohésion nationale. C'est dans ce cadre que la 10ème session ordinaire de l'assemblée plénière de cette institution d'appui à la démocratie, tenue jeudi 3 août, sous la conduite de son président, Christian Bosembe, a débouché sur des sanctions liées à la régulation. Dans le compte-rendu fait par le rapporteur-adjoint, Serge Ndjibu, l'on note la suspension pour une durée de 15 jours

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la de l'émission Info 7 de Congo Web TV pour avoir laissé un acteur proférer des propos désobligeants contre un chef d'Etat en fonction. Et l'acteur en question qui n'est autre que le professeur Boniface Kabisa, est quant à lui, privé de parole dans tous les médias émettant en RDC pour une durée de 90 jours. Dans la foulée, le CSAC a émis des observations à l'endroit du présentateur de l'émission Bosolo na Politik, le journaliste Israël Mutombo, tout comme à l'acteur politique Justin Bitakwira qui a été l'invité de cette émission.

'émission dominicale " ⊿Infos 7 sur Congo web Télévision " avec comme invité Boniface Kabisa, professeur et criminologue de son état, avait visiblement dépassé les bornes lors de sa diffusion le 23 juillet 2023, avec ses propos désobligeants à l'endroit du président de la République du Congo, Denis Sassou Nguesso.

Comme il fallait s'y attendre, le CSAC a vite frappé dans l'intérêt d'assurer l'ordre dans ce secteur. La 10ème session ordinaire de l'assemblée plénière de cette institution d'appui à la démocratie a débouché sur la suspension de cette émission pour une durée de 15 jours. L'annonce a été faite par le rapporteur du CSAC, le haut conseiller Serge Ndjibu. Tout comme l'émission, le professeur



Kabisha est aussi privé de parole dans tous les médias émettant en RDC pour une durée de 90 jours.

Dans la foulée, l'assemblée plénière a émis des observations à l'acteur politique Justin Bitakwira qui avait été reçu dans l'émis-

sion télévisée " Bosolo na Politik ". Il en était de même pour l'auteur de cette émission, le journaliste Israël Mutombo.

Pour rappel, l'ancien ministre congolais du Développement rural, Justin Bitakwira, a été personnellement auditionné par la justice (Parquet général près la Cour de cassation), qui lui avait reproché " d'un discours à caractère tribal " contre la communauté tutsi au cours de cette émission télévisée datée du 6 juillet 2023 à Kinshasa.

Clôture des Jeux de la Francophonie à Kinshasa: Ferré Gola confirmé, Fally Ipupa se retire

Nouveau rebondisse ment dans l'affaire Jeux de la Francophonie qui s'organisent à Kinshasa depuis le 28 juillet dernier.

Dans un communiqué parvenu à Le Potentiel jeudi 3 août, l'artiste musicien congolais Fally Ipupa annule sa prestation en marge de la clôture des Jeux de la Francophonie, prévue le 6 août 2023.

À en croire ce document, cette décision est motivée par des changements de dernière minute dans l'organisation de l'événement.

" (...) Malheureusement, des changements de dernière minute dans l'organisation rendent ma participation impossible. Ma vision musicale, m'amène à décliner ma participation à la cérémonie de clôture de



cet événement ", lit-on sur ce document. Il faut signaler qu'au départ, le warrior suprême a été programmé pour prester à l'ouverture

et à la clôture. Cependant, d'après le changement de programme, Ferré Gola qui était prévu pour le 4 août a été ramené au 6 août, soit le même jour que l'Aigle Royal. Cette décision a, sans nul doute, offensé le natif de Bandalungwa.

LP

Apostrophe

Trompel'œil

Par RICH NGAPI

À l'approche des élections, les donneurs universels des dons s'annoncent, après une trêve de cinq ans, auprès des électeurs. Curieusement, même ceux qui devraient le faire au regard de la fonction qu'ils exercent, avec l'argent du contribuable, présentent leurs trompe-l'œil comme ' dons ". Ainsi, on en trouve partout, "don du chefde l'État ' don du Premier ministre ' don de la dernière dame "," don du député X ou du sénateur Y"... Sans que cela ne dérangea personne.

Normal. Dans un système où les enfants deviennent trop grands et les parents trop enfants, il ne faut pas rechercher des exemples. Or, quand il n'y a plus d'exemples, il n'y a plus de règles et quand il n'y a plus de règles, il n'y aura plus d'exception.

La plupart des gouvernants Congolais se sont mués en tsé-tsé pour transmettre la maladie du sommeil à la population. Plus ils flattent par leurs discours, plus ils endorment le peuple ; plus le peu-ple est plongé dans le sommeil, plus les gouvernants se servent librement. Logique étrange.

Un conseil aux Congolais. Il est gratuit : on ne développe pas une nation avec des prières. Regardez les routes ou ce qui y reste encore - ce n'est qu'un exemple. Si les Congolais ne changent pas de mentalité, les prédicateurs auront beau crier dans des églises, ils rentreront chez eux déçus. Dieu avec eux.

Une nation, ça se développe avec des idées, avec le travail. Il faut compter avec une élite qui réfléchit en sorte que les réponses d'hier deviennent les questions d'aujourd'hui, en attendant solutions les d'aujourd'hui deviennent à leur tour des problèmes pour demain. Et, ainsi de suite. Mais, quelle est la pratique au Congo? Monœil! Il faut le dire: notre peuple est fatigué de vivoter. Il doit, en effet,

Aux "politicailleurs "invétérés, l'Apostropheur s'arroge le pouvoir de vous signifier, au nom des "sans-voix". que le peuple en a marre avec vos "dons-trompe-l'œil".

En vérité, en vérité, je vous le dis: l'heure de déballage a sonné. Car, il est écrit qu''' on peut tromper une partie du peuple tout le temps; qu'on peut tromper tout le peuple à un temps donné, mais jamais tromper tous les peuples de tous les temps ". À prendre ou à laisser.